

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2025_261

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - KARAPACE

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n °AT 069 091 25 00005 déposée le 25 février 2025 par GHIZ KARAPACE représenté par monsieur Arnaud Izquierdo et relatif à l'établissement KARAPACE, sis 3 rue de la paix, centre commercial Givors 2 Vallées 69700 Givors,

Vu l'avis favorable tacite de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 15 avril 2025,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale métropolitain d'incendie et de secours en date du 11 avril 2025, et motivé par le rapport du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône n°2025-001379,

ARRÊTE

Article 1er : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 25 00005 déposée le 25 février 2025 par GHIZ KARAPACE représenté par monsieur Arnaud Izquierdo est autorisée pour des travaux de rénovation du commerce de maroquinerie relatif à la boutique n°20 « KARAPACE », faisant suite aux inondations survenues le 17 octobre 2024, boutique classée M de la 1^{ère} catégorie, situé 3 rue de la paix, Centre Commercial Givors 2 Vallées 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité. Les prescriptions formulées dans l'avis de la sous-commission départementale des ERP-IGH en date du 11 avril 2025 joint au présent arrêté devront être respectées :

- *Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation).*
- *Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.*
- *Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).*
- *Transmettre, par l'intermédiaire du responsable unique de sécurité, à la commission compétente, les rapports de vérifications réglementaires après travaux concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ceci avant la date d'ouverture envisagée.*

Aucune visite de réception n'est prévue, le centre commercial disposant d'un système d'extinction automatique à eau appropriée aux risques, et la surface de la boutique étant inférieure à 300m² (Cf. article M 1 § 3 du règlement de sécurité).

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de l'achèvement des travaux. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : *Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception des travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente.*

Nota Bene : *Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestationaccessibilite-erp-cat-1>.*

Nota Bene : *Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. En savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanismeconstruction-logement/accessibilites-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/leregistre-public-d-accessibilite>.*

Le 5 mai 2025,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :
Affiché ou notifié le :

**Direction départementale
des territoires**

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable
à la date du mardi 15 avril 2025

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
AMPLEPUIS	AT 069 006 25 0 0002	CIC / 1 place chomienne	Création de volumes, travaux d'aménagement et réaménagement intérieur de l'agence
BEAUVALLON	AT 069 179 25 A 0002 PC 069 179 24 0 0023	Pharmacie de Saint Andeol / 2 place Nicolas Paradis	Travaux d'aménagement d'une pharmacie (DD)
BRIGNAIS	AT 069 027 25 0 0004	Lycée professionnel Gustave Eiffel / 6 Avenue Ferdinand Gaillard	Remplacement du SSI
BRON	AT 069 029 25 0 0013	CH Est - Hôpital neurologique Pierre Wertheimer - Bât. K / 32 avenue Doyen Jean Lépine	Création de volumes, travaux d'aménagement et remplacement d'un scanner et création d'un local technique adjacent au niveau R+1 du bâtiment K (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0016 PC 069 029 25 0 0008	Micro-crèche / 26 rue des Roses	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, extension, création de volumes et modification de la façade d'une micro-crèche (DD)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 25 0 0007	Hôpital de la Croix-Rousse / 103 grande rue de la Croix- Rousse	Travaux d'aménagement d'un établissement de soins (ERP à cheval avec Lyon 4) remplacement de l'équipement d'angiographie ne remettant pas en cause l'accessibilité

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
CHAPONOST	AT 069 043 25 0 0002	EHPAD de la Dîmerie / 14 rue Jules Chausse	Travaux d'aménagement d'un Ehpad et remplacement des 4 ascenseurs à la norme NF 81-70
CHAPONOST	AT 069 043 25 0 0004 PC 069 043 20 0 0034 M1	Coque vide / 16 rue René Chopard	Construction neuve d'une coque vide (Avis/AU OQE-JZ6-00M)
COMMUNAY	AT 069 272 25 D 0007 PC 069 272 25 0 0007	Groupe scolaire des Brosses / 5 rue des Brosses	Construction neuve, extension et travaux d'aménagement d'un établissement d'enseignement (Avis/AU L2J-Y90-321)
CRAPONNE	AT 069 069 25 0 0002	LAVERIE CLEAN / 76 avenue Edouard Millaud	Travaux d'aménagement d'une laverie automatique
ECULLY	AT 069 081 25 0 0008	Espace services photomaton / avenue du Bon Pasteur	Travaux d'aménagement de photomatons (DD)
ECULLY	AT 069 081 25 0 0009	Espace services photomaton 2 / avenue du Bon Pasteur	Travaux d'aménagement de photomatons (DD)
FRANCHEVILLE	AT 069 089 25 0 0002 PC 069 089 23 0 0008 M1	CARREFOUR FRANCHEVILLE / avenue du Chater	Construction neuve d'une location de véhicule et relais colis
GIVORS	AT 069 091 25 0 0005	KARAPACE / 3 rue de la Paix	Réhabilitation et travaux d'aménagement d'une boutique de maroquinerie au sein du CC Givors les 2 Vallées
LES HALLES	AT 069 098 25 0 0001	Manoir de Tourville / 196 chemin de Tourville	Création de volumes et travaux d'aménagement de la chaufferie de chambres d'hôtes (DD)
LOZANNE	AT 069 121 25 0 0001 PC 069 121 21 0 0017	Showroom CALISTA / 33 chemin du Vavre	Création de volumes et travaux d'aménagement dans un showroom
LYON 3	AT 069 123 25 3 0065	Pilou / 17 rue du Docteur Bouchut	Travaux d'aménagement d'un magasin de vêtements (DD)
LYON 3	AT 069 123 25 3 0109	Halles Paul Bocuse / 102 cours Lafayette	Création de volumes et travaux d'aménagement au sein des Halles Paul Bocuse (DD)
LYON 9	AT 069 123 25 9 0095	Lycée La Martinière Duchère / 300 avenue Andrei Sakharov	Réhabilitation et installation d'un meuble récupération de déchets dans la salle de restauration (DD)
MEYZIEU	AT 069 282 25 0 0006	AKA LODGE / 2 rue du 24 avril 1915	Création de volumes et travaux d'aménagement dans un hôtel (DD)
MONTROTTIER	AT 069 139 25 0 0001 PC 069 139 24 0 0002 M1	Cabinet dentaire / rue des Usines	Construction neuve, PC mod de la construction d'un immeuble de logement et d'un cabinet dentaire en RDC (DD) (CCMDL)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
OULLINS PIERRE BENITE	AT 069 149 25 D 0021 PC 069 149 19 0 0021 M4	Local commercial / 69 boulevard Emile Zola	Construction neuve d'un local commercial (Avis'AU LEJ-3YX-E8D) modif façades et place de stationnement PMR
OULLINS PIERRE BENITE	AT 069 149 25 0 0006 PC 069 149 25 0 0003	Local commercial ou restaurant / 6 rue Pierre Semard	Extension d'un local commercial/restaurant (Avis'AU OYQ-8EX-0V1)
OULLINS PIERRE BENITE	AT 069 152 25 0 0003	Centre Hospitalier Lyon Sud / 165 chemin du Grand Revoyet	Travaux d'aménagement d'un établissement de soins (DD) ajout de 4 chambres dans l'unité 21 sans modification de la chambre PMR
SAIN BEL	AT 069 171 25 D 0007 PC 069 171 24 0 0007	Commerces / 111/131/151 rue du Fiatet	Construction neuve de commerces (Avis'AU OQE-J24-RV1)
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	AT 069 194 25 D 0031 PC 069 194 23 0 0031 M1	Locaux d'activités / 41 avenue de la République	Construction neuve de locaux d'activités (AVIS'AU L79-Y20-1RW)
SAINT GENIS LAVAL	AT 069 204 25 0 0037	Centre Hospitalier Lyon Sud / 165 chemin du Grand Revoyet	Travaux d'aménagement d'un établissement de soins ajout de 4 chambres dans l'unité 21 sans modification de la chambre PMR
SAINT PRIEST	AT 069 290 25 0 0009	MIXX Saint Priest / CC Aushopping Porte des Alpes - ZAC du champ du pont	Création de volumes et travaux d'aménagement d'une coque
VENISSIEUX	AT 069 259 25 2 0007	Jeff de Bruges - CC Carrefour / 136 boulevard Irène Joliot Curie	Création de volumes, modification de la façade et travaux d'aménagement d'un magasin de vente de chocolats et glaces

60

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

PROCÈS-VERBAL de la S/CDS du 11/04/2025

destiné à
M. le Maire de GIVORS
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

Établissement	Dossier
ERP N° : E09100023-020 420 Désignation : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 20 "Karapace" Type : M - Catégorie : 1 Commune : GIVORS Adresse : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS Exploitant : M. Olivier DUVAL	N° Rapport : 2025-001379 Dossier : Autorisation de Travaux AT 06909125000005 Rénovation d'un commerce de type maroquinerie Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

A. DESCRIPTIF TECHNIQUE

NOS REF. : RR

- Rapport de VP en date du 23/05/2022, SCDS du 09/06/2022, avis favorable.

PRÉSENTATION SOMMAIRE

Existant

Le Centre Commercial 2 Vallées est un groupement d'établissement situé dans la zone commerciale du Gier entre l'autoroute A 47 (Lyon / St Etienne) et le Gier. L'accès des secours se fait par le 5 rue de la Paix.

Le centre commercial, isolé réglementairement des tiers, comprend :

- Un hypermarché (Carrefour – 12000m²),

- Un ancien restaurant (Flunch – 900m² avec un niveau partiel - FERME) en cours de division de coque,
- 34 boutiques accessibles depuis un mail commun.

Le bâtiment est en R+1 partiel (ex Flunch, Mc Donald, Crédit Agricole, administration des magasins Carrefour et Castorama, certaines boutiques).

Un SSI de catégorie A est installé (détection automatique d'incendie dans les réserves, les laboratoires et le poste de sécurité) ainsi qu'un système d'extinction automatique à eau type sprinkler.

Le service de sécurité est assuré par des agents SSIAP dont 1 SSIAP 3 chef de service.

Boutique n°20 « Karapace »

La cellule n°20 est occupée par un magasin de maroquinerie « Karapace ». Elle comprend une surface de vente de 52 m², des locaux sociaux, des sanitaires.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne le réaménagement de la boutique suite aux inondations du 17/10/2024.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Surface total de la boutique : 52 m²

L'effectif du public admissible, calculé selon l'article M2, est de :

- Public : 10 personnes
- Personnel : 2 personnes

TOTAL : 12 personnes.

La boutique est intégrée au centre commercial classé dans le 1^{er} groupe, en type M de 1^{ère} catégorie.

DOCUMENTS PRESENTES

- Imprimé Cerfa de l'AT 091/25/0005 daté du 23/02/2025.
- Notice de sécurité signée par le maître d'ouvrage en date du 12/02/2025.
- Jeu de plans.

PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité)
- 4) Transmettre, par l'intermédiaire du responsable unique de sécurité, à la commission compétente, les rapports de vérifications réglementaires après travaux concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ceci avant a date d'ouverture envisagée.

Aucune visite de réception n'est prévue, le centre commercial disposant d'un système d'extinction automatique à eau appropriée aux risques et la surface de la boutique étant inférieure à 300 m² (Cf. article M 1 § 3 du règlement de sécurité).

Avis de la commission

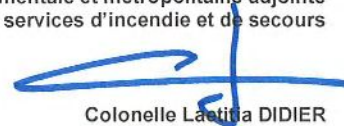
Après présentation du rapport joint ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux (AT 06909125000005).

Les prescriptions mentionnées au rapport ci-dessus devront être réalisées.

Ce procès-verbal sera notifié à l'exploitant par l'autorité compétente.

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
La directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours



Colonelle Lactitia DIDIER

